EXTENSION ASSISTANCE RAPATRIEMENT A L'ETRANGER DES ADHERENTS DE LA FFRANDONNEE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2025/2026 – Contrat n°8710

Adresser ce document de souscription signé, accompagné du chèque de règlement à l'ordre de Willis Towers Watson France, à : Willis Towers Watson France – Département Sport & Evènements 52 Avenue du Général de Gaulle | CS 10427 92094 La Défense Cedex

Objet de ce contrat :

- Il s'agit d'une extension complémentaire du contrat fédéral, réservé aux titulaires d'un titre délivré par la Fédération Française de Randonnée (IRA, FRA, IMPN, FMPN, Licence Comités, Pass découverte, Randopass et Rando-Pass Sport +, licence Jeune).
- Cette option est fortement recommandée pour des séjours dans les pays où l'on exige des garanties avant le décollage d'un hélicoptère.
- Elle est nécessaire pour les séjours à l'étranger de plus d'un mois et dans la limite de 3 mois.
- La garantie est acquise pendant toute la période de validité de la licence en cours.

SOUSCRIPTEUR:			
Adresse :			
	Date de la licence : / /		
F-mail:	@ Téléphone / / /		
	t du séjour) :// Date de fin des garanties (fin du séjour) ://		1
Destination(s) (lister l'ensemble des pays visités pendant le séjour) :			
Destination(s) (lister l'ensemble de	s pays visités pendant le séjour) :		
ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE « Durée du séjour = 3 mois maximum »	MONTANT DES GARANTIES		FRANCHISE
Frais de transport	Frais réels		
Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger • Frais de soins	1 000 000 € (seuil d'intervention = 30,49€ / remboursement complémentaire des frais dentaires urgents limités à 153€)		
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels		
Retour prématuré	Frais réels		
Transport et rapatriement du corps	Frais réels		
Retour des autres personnes	Frais réels		
Présence sur place d'un membre de la famille	Voyage aller/retour		Néant
Séjour à l'hôtel d'un membre de la famille	200€/huit (maximum 3 000 €)		
Caution pénale	50 000 €		
Assistance juridique à l'étranger	Remboursement des frais d'avocat à concurrence de 7 700 €		
Assistance en cas de perte de documents	L'assisteur indique à l'assuré les démarches à entreprendre auprès des services locaux compétents pour faciliter les déclarations et les recherches		
Frais de recherche et secours	20 000 €		
Transmission de messages urgents	Si le bénéficiaire ne peut plus communiquer avec sa famille et dans la mesure où il réussit à joindre Mutuaide Assistance, Mutuaide Assistance leur transmet ses messages urgents		
Cotisation de base TTC :	0,59 €	Signature	
⁻ ait à,	le, / /,		

[«] Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrons vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition l'égale out réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Willis Towers Watson France, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données Pour HEKLA 52 Avenue du Général de Gaulle | CS 10427 92094 La Défense Cedex Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. En fournissant vos données personnelles et,